

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	04 décembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	04 décembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 48 Présents : 35 Votants : 46

Séance du 15 décembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 15 décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Fêtes, à CUDOT, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 35

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Anne MIELNIK-MEDDAH, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 13 (dont 11 avec pouvoir et 2 sans pouvoir)

1. Catherine DECUYPER, pouvoir à Frédérique COLAS
2. Evelyne TRESCARTE, pouvoir à Laurent CHAT
3. Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à Sébastien DORA
4. Mohammed BELKAID, pouvoir à Linda GUEDJALI
5. Bernadette MONNIER, pouvoir à Elisabeth LEFEVRE
6. Michèle BARRY, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Jean-Yves MESNY, pouvoir à Richard ZEIGER
8. Eric APFFEL, pouvoir à Anne MIELNIK-MEDDAH
9. Hassan LARIBIA, pouvoir à Kévin AUGÉ
10. Dorothée BRICOUT, pouvoir à Thierry LEAU
11. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
12. Eric GALLOIS, sans pouvoir
13. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Souscription d'une ligne de trésorerie – budget annexe Ordures Ménagères

FIN/2025/106

Conseil Communautaire du
15 décembre 2025**OBJET : Souscription d'une ligne de trésorerie – budget annexe Ordures Ménagères****VU** le code général des collectivités territoriales ;**CONSIDÉRANT** l'intérêt de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie (LTI) pour financer les besoins ponctuels de trésorerie ;**CONSIDÉRANT** que la Caisse d'Epargne propose les conditions suivantes :

- Montant : 750 000 €
- Durée : 1 an
- Taux: €str + marge 1,20 %
- Index flooré à 0
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0,15 %
- Commission de non-utilisation : 0,0750 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

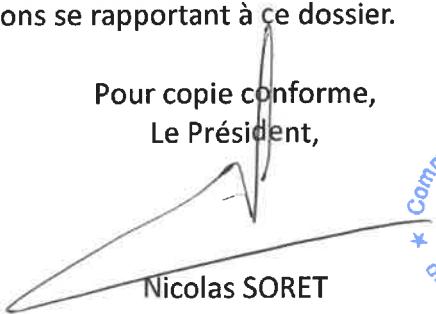
VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 1^{er} décembre 2025 ;**Le conseil communautaire,****Après avoir délibéré,****Pour : 46****Contre : 0****Abstention : 0**

-ACCEPTE la souscription de cette ligne de trésorerie, d'un montant de 750 000 €, pour une année,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer le contrat de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurence MARCHAND